



REPUBLIQUE FRANCAISE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil Spécial n°64 du 27 juillet 2016

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

SOMMAIRE

Spécial n°64 du 27 juillet 2016

SGAR

- Arrêté SGAR/2016/396 du 26 juillet 2016 portant suppléance du jeudi 18 août 2016 de 11 h 00 à 22 h 00, assurée par Mme Corinne Orzechowski, préfète de la Sarthe
- Arrêté SGAR/2016/397 du 26 juillet 2016 portant suppléance pour le jeudi 28 juillet 2016 de 12 h 45 à 18 h 00, assurée par Mme Béatrice Abollivier, préfète de Maine et Loire
- Arrêté SGAR/2016/398 du 26 juillet 2016 mettant à disposition, en vue des élections à la Chambre de métiers et de l'artisanat de région des Pays de la Loire du 14 octobre 2016, le bureau de la réglementation, des élections, des associations et de l'état civil et portant délégation de signature

DRAC

- Arrêté 2016/DRAC/2 du 25 juillet 2016 portant subdélégation de signature

Secrétariat Général
pour les Affaires régionales

Pays de la Loire



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

ARRETE SGAR / 2016 / n° 396
portant suppléance du jeudi 18 août 2016 de 11h à 22h.

Le préfet de la région Pays de la Loire

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- VU** le décret du 30 mai 2014 nommant M. Henri-Michel COMET, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU** le décret du 24 juillet 2014 nommant Madame Corinne ORZECOWSKI, préfète de la Sarthe ;

CONSIDERANT l'absence concomitante du préfet de la région et de la secrétaire générale pour les affaires régionales du jeudi 18 août 2016 de 11h à 22h.

ARRETE

Article 1

Le jeudi 18 août 2016 de 11h à 22h, la suppléance du préfet de la région Pays de la Loire est assurée par Madame Corinne ORZECOWSKI, préfète de la Sarthe.

Article 2

La secrétaire générale pour les affaires régionales et la préfète de la Sarthe sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **26 JUL. 2016**

Henri-Michel COMET



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

ARRETE SGAR / 2016 / n° 397
portant suppléance pour le jeudi 28 juillet 2016 de 12h45 à 18h00

Le préfet de la région Pays de la Loire

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- VU** le décret du 30 mai 2014 nommant M. Henri-Michel COMET, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU** le décret du 30 septembre 2015 nommant Madame Béatrice ABOLLIVIER, préfète de Maine-et-Loire ;
- VU** l'arrêté SGAR/2016/n°286 portant suppléance pour le jeudi 28 juillet 2016 de 18h00 à 24h00 ;

CONSIDERANT l'absence concomitante du préfet de la région et de la secrétaire générale pour les affaires régionales le jeudi 28 juillet 2016 de 12h45 à 18h00.

ARRETE

Article 1

Le jeudi 28 juillet 2016 de 12h45 à 18h00, la suppléance du préfet de la région Pays de la Loire est assurée par Madame Béatrice ABOLLIVIER, préfète de Maine-et-Loire.

Article 2

La secrétaire générale pour les affaires régionales et la préfète de Maine-et-Loire sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 26 JUIL 2016

Henri-Michel COMET



PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

ARRETE n° 2016/SGAR/398

mettant à disposition, en vue des élections à la Chambre de métiers et de l'artisanat
de région des Pays de la Loire du 14 octobre 2016,
le bureau de la réglementation, des élections, des associations et de l'état civil
et portant délégation de signature

Le préfet de la région Pays de la Loire,
préfet de la Loire-Atlantique
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

- VU la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'État ;
- VU le décret n°85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions de fonctionnaires de l'État et à certaines modalités de cessations définitives de fonctions ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2014 modifié relatif aux pouvoirs des préfets de région, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de déconcentration ;
- VU le décret n° 2016-628 du 18 mai 2016 relatif à la composition des établissements du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat et de leurs délégations et à l'élection de leurs membres ;
- VU le décret du Président de la République du 30 mai 2014 nommant Monsieur Henri-Michel COMET, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU l'arrêté du Premier Ministre du 9 mai 2011 nommant Madame Sandrine GODFROID, IGPEF, en qualité de Secrétaire Général pour les Affaires Régionales auprès du préfet de la région Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté préfectoral 2016/SGAR/45 portant délégation de signature à Madame Sandrine GODFROID, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales ;
- VU l'arrêté du Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique du 15 avril 2016 fixant la date de clôture du scrutin en vue du renouvellement quinquennal des membres des chambres de métiers et de l'artisanat et de leurs délégations ;

ARRÊTE

Article 1

Le bureau de la réglementation, des élections, des associations et de l'état civil est mis à disposition de la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales pour le traitement de l'ensemble des tâches afférentes à l'élection des membres de la chambre de métiers et de l'artisanat de Région Pays de la Loire.

Article 2

Délégation de signature est accordée, dans le cadre de cette mise à disposition, à Guy FISCHER, Directeur de la réglementation et des libertés publiques, à M. Pascale BROUT, Cheffe du bureau de la réglementation, des élections, des associations et de l'état civil, à M. Bertrand GERARD Adjoint à la Cheffe du bureau de la réglementation, des élections, des associations et de l'état civil.

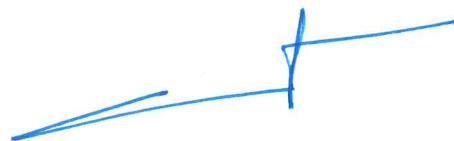
Article 3

Ces dispositions entreront en vigueur à partir du 26 juillet 2016 et s'appliqueront jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 4

La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région.

Fait à Nantes, le **26 JUIL. 2016**



Direction Régionales des Affaires Culturelles



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
Direction régionale des affaires culturelles

ARRÊTÉ N° 2016/DRAC/2
portant subdélégation de signature

Le directeur régional des affaires culturelles des Pays de la Loire,

- VU le code du patrimoine ;
- VU le code des marchés publics ;
- VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée, relative aux spectacles ;
- VU le décret n° 88-1033 du 10 novembre 1988 portant organisation de l'enseignement des arts plastiques dans les écoles nationales, régionales et municipales d'art habilitées par le ministre chargé de la culture ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme ;
- VU le décret n° 2009-300 du 17 mars 2009 portant création du service des achats de l'Etat ;
- VU le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;
- VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du 30 mai 2014 nommant M. Henri-Michel COMET, préfet de la région des Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté ministériel du 20 juin 1990 modifié, pris en application de l'article 1 de la loi n° 89-468 du 10 juillet 1989 relative à l'enseignement de la danse ;
- VU l'arrêté ministériel du 29 décembre 2005 relatif au contrôle financier des programmes et services du ministère de la culture et de la communication ;

- VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 2012 nommant M. Louis BERGÈS directeur régional des affaires culturelles des Pays de la Loire ;
- VU la circulaire du ministère de l'économie et des finances et du ministre chargé du budget du 04 décembre 2013, désignant le préfet de région comme responsable du budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité ;
- VU la publication au bulletin officiel du ministère de la culture et de la communication de mars 2014 de la décision concernant le BOP 334 "livre et industries culturelles";
- VU la publication au bulletin officiel du ministère de la culture et de la communication d'avril 2014 de la décision concernant le BOP 131 "création", le BOP 175 "patrimoines" et le BOP 224 "transmission des savoirs et démocratisation de la culture";

Considérant l'arrêté préfectoral 2014/SGAR/DRAC/123 en date du 20 juin 2014, portant délégation de signature, de M. Henri-Michel COMET, préfet de la région des Pays de la Loire, à M. Louis BERGÈS, directeur régional des affaires culturelles des Pays de la Loire ;

ARRÊTE

Article 1

Délégation de signature est donnée :

- aux agents de catégorie A de la direction régionale des affaires culturelles dont les noms suivent ,

- M. Patrice DUCHER, directeur-adjoint,
- Mme Isabelle SANDRET-LECLERCQ, secrétaire générale,
- Mme Janique MORINIÈRE, responsable du pôle budgétaire et financier,
- M. Antoine LATASTE, chef de la conservation régionale des monuments historiques pour les actes relevant des monuments historiques et de la passation des marchés publics,
- M. Guy SAN JUAN, conservateur régional de l'archéologie pour les actes relevant de l'archéologie,

à l'effet de signer au nom du préfet de région :

- les décisions, les actes administratifs, les conventions et les correspondances, dans la limite de leurs attributions et compétences, **à l'exception des actes suivants :**
 - les conventions conclues avec le conseil régional ou ses établissements publics,
 - les actes relatifs au contentieux administratif ;

- tous documents administratifs et décisions portant sur l'organisation interne des services ;

Article 2

Délégation de signature est donnée , à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres des BOP cités à l'article 5, aux agents de catégorie A de la direction régionale des affaires culturelles dont les noms suivent :

- M. Patrice DUCHER, directeur-adjoint,
- Mme Isabelle SANDRET-LECLERCQ, secrétaire générale,
- Mme Janique MORINIÈRE, responsable du pôle budgétaire et financier.

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

Article 3

Délégation de signature est donnée à :

- Mme Isabelle SANDRET-LECLERCQ, secrétaire générale,
- Mme Janique MORINIÈRE, responsable du pôle budgétaire et financier,
- Mme Hélène LERUSTE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle,
- Mme Mélanie MARTINS, secrétaire administrative,
- Mme Catherine CHATELAIN, adjointe administrative,
- Mme Nathalie HALGAND, adjointe administrative,
- M. Philippe LOAS, adjoint administratif,

Cette délégation s'applique, concernant les BOP cités à l'article 5, à la validation des actes liés, dans le cadre de l'utilisation de l'application CHORUS, aux opérations d'ordonnancement secondaire délégué et aux actes de gestion pris en qualité de service prescripteur.

Article 4

- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine LATASTE, chef de la conservation régionale des monuments historiques, la délégation visée à l'article 1 sera exercée dans les mêmes conditions par Mme Julie GUTTIEREZ et Mme Clémentine MATHURIN, conservatrices du patrimoine.
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy SAN JUAN, conservateur régional de l'archéologie, la délégation visée à l'article 1 sera exercée dans les mêmes conditions par M. Jean-Philippe BOUVET, conservateur en chef du patrimoine.

Article 5

La présente délégation porte sur les crédits des BOP régionaux suivants :

- le BOP 131 "Création"
- le BOP 175 "Patrimoines"
- le BOP 224 "Transmission des savoirs et démocratisation de la culture"
- le BOP 334 "Livre et industries culturelles"

Article 6

L'arrêté n° 2016/DRAC/1 du 29 février 2016 portant subdélégation de signature administrative et financière, publié le 4 mars 2016 au recueil - hebdomadaire n° 27 - des actes administratifs de la préfecture de la région des Pays de la Loire, est abrogé.

Article 7

La présente délégation est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Article 8

Le directeur régional des affaires culturelles des Pays de la Loire, responsable des unités opérationnelles régionales des BOP susvisés, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques des Pays de la Loire et aux fonctionnaires intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Nantes, le **25 JUIL. 2016**

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional des affaires culturelles


Louis BERGÈS

